



LE DISPOSITIF LOCAL
D'ACCOMPAGNEMENT DE L'ESS



Présentation du DLA en Auvergne Rhône-Alpes



Cofinancé
par l'Union
européenne





Un dispositif public présent sur tous les territoires

- Le DLA a été créé en 2002 par l'État et la Caisse des Dépôts, rapidement rejoints par le Mouvement associatif, avec le soutien du Fonds Social Européen (FSE), et plus récemment par Régions de France et ESS France.
- Soutenu et financé au niveau territorial par de nombreuses collectivités locales et CAF également.
- Il est opéré au niveau national par l'Avise, par 13 DLA régionaux et 103 DLA départementaux avec le soutien de 6 Centre de ressources : Sport, Insertion par l'activité économique (IAE), Culture, Solidarités – Santé, Transition écologique, Financement et Numérique.



Cofinancé
par l'Union
européenne

Le DLA, c'est quoi ?

Objectif :

- Appuyer/renforcer les projets stratégiques sur différentes dimensions.
- Développer / **consolider les emplois et améliorer la qualité de l'emploi** des structures de l'ESS sur le territoire.

Principales thématiques d'accompagnement :

- Projet et Stratégie,
- Gouvernance et vie associative,
- Modèle économique et diversification des financements,
- Développement de nouvelles activités,
- Coopération, mutualisation, fusion,
- Développement de partenariats et ancrage territorial,
- Impact social,
- Etc.



Nos partenaires relais vers le secteur sportif

- ✓ DRAJES
- ✓ Le Mouvement Associatif
- ✓ Le CROS / CDOS
- ✓ Profession sport & loisirs
- ✓ CRDLA Sport – CNOSF
- ✓ AFDAS
- ✓ Etc.



Cofinancé
par l'Union
européenne

Critères d'éligibilité



Un statut appartenant à l'ESS



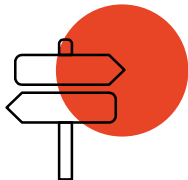
Une finalité sociale



Être une structure employeuse avec pour volonté de maintenir ou développer l'emploi



L'utilité territoriale du projet



L'absence d'offres alternatives d'accompagnement sur le territoire



Les moyens disponibles du DLA pour réaliser cet accompagnement

En priorité

Les petites structures)

Les structures à moyens financiers modérés

En moyenne, chaque année, **5 à 10 %** des structures accompagnées en AURA sont **issues du mouvement sportif**.



Comment lancer un DLA ?

1. Partager le lancement de la démarche en interne :
 - Une démarche volontaire à l'initiative de la structure / Une démarche partagée / Implication de la gouvernance et des équipes salariées dans la démarche
2. Remonter son / ses besoins auprès du DLA régional
3. Réalisation d'un rendez-vous d'accueil
4. En fonction des besoins remontés :
 - Soit lancement d'un diagnostic individuel
 - Soit en cas de demandes similaires au sein d'un même secteur : approche collective privilégiée

Coût d'un accompagnement DLA :

- Prise en charge de l'intervention du CMDLA et, éventuellement, de la prestation de conseil par le dispositif financé par le FSE +, L'Etat, la Banque des territoires, le Conseil Régional, etc.
- Coût pour la structure : le temps de mobilisation administrateurs/salariés et éventuellement leur déplacement





Les étapes d'une démarche DLA

🔍 Une démarche **d'accompagnement au changement** (analyse systémique), **volontaire** de la structure (accompagnement choisi, **implication des salariés et de la gouvernance de la structure**) et **partagée** (diagnostic partagé, accompagnement co-construit).

Le DLA, mode d'emploi

Un accompagnement
à la consolidation sur-mesure
et gratuit en cinq étapes :



1. Accueil

Détermination de la pertinence d'un accompagnement, orientation vers d'autres alternatives si nécessaire.



2. Diagnostic partagé

Analyse de vos enjeux
et de vos besoins.



3. Construction du parcours

Priorisation des axes de développement
et choix des intervenant-es à mobiliser, dont :

Cabinets de conseil
Prestations de conseil
individuelles
et/ou collectives

Professionnel·les
et expert·es sur
différents secteurs
et thématiques
Têtes de réseau,
organismes de formation,
autres dispositifs
d'accompagnement...

Chargé·e de mission
DLA en direct



4. Mise en œuvre de l'accompagnement

À vos côtés pour la coordination
des différentes actions.



5. Suivi

Évaluation de
l'accompagnement
et identification de
potentiels nouveaux
besoins.

Les différentes formes de l'accompagnement

L'accompagnement DLA peut faire appel à différentes modalités :

- ✓ Appui-conseil du chargés de mission DLA
- ✓ Mobilisation d'un dispositif d'accompagnement ou de financement ou de formation d'un partenaire ou d'un réseau
- ✓ Intervention d'une prestation de conseil DLA (selon le principe de subsidiarité) :
 - Soit individuelle
 - Soit collective
 - Projet de coopération, fusion, etc.
 - Plusieurs structures ayant un besoin similaires
 - Un mix individuel / collectif

Le CMDLA coconstruit le parcours d'accompagnement grâce à ces différentes modalités puis le coordonne.



Intervenants

Différents intervenants viennent apporter leur expertise tout au long du parcours

Le/la chargé.e de mission DLA

au sein de la structure porteuse

Le comité d'appui

composé de partenaires institutionnels, sociaux et financiers

D'autres acteurs ou têtes de réseau

basés sur le territoire ou à l'échelon national comme les centres de ressources DLA (Culture, Transition écologique et solidaire, Social/medico-social/santé, Sport, Financement, IAE)

Le prestataire, lors d'une ingénierie

choisi par la structure et le/la chargé.e de mission DLA

Quelques exemples d'accompagnement

Exemple 1

	BESOIN DIAGNOSTIQUÉ / ACTIONS	MOYENS	RÉSULTATS ATTENDUS
PHASE 1 : ACTUALISATION DE L'OFFRE DE SERVICE RÉGIONALE	Au regard des enjeux du secteur sportif et des besoins en région, le consultant accompagnera la ligue dans la redéfinition de son offre de service.	2 000€ - Enveloppe de prestations de conseil du DLA R	Renforcement de l'offre de service de la ligue à destination des clubs, en adéquation avec leurs besoins.
PHASE 2 : CRÉATION DES CONDITIONS D'APPROPRIATION DES NOUVELLES RÈGLES PAR LES CLUBS ADHÉRENTS	<p>A travers le maillage d'instances existant au sein du réseau et des possibles espaces de coopération, le consultant aidera la Ligue à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Créer les conditions d'appropriation par les clubs adhérents des nouvelles règles de financement du secteur sportif (notamment le modèle de financement de projet) ; - Développer l'esprit de partage et de collaboration nécessaire au travail par projet ; - Définir les méthodologies de travail, les règles de participation et de contribution des clubs et comités. <p>Le prestataire devra appuyer la Ligue dans la définition d'un plan d'action à court et moyen terme faisant apparaître les moyens économiques et humains à mettre en œuvre.</p>	4000 € - Enveloppe de prestations de conseil du DLA R	<p>Créer un environnement de coopération entre les acteurs du territoire permettant de faciliter et pérenniser le développement mutualisé de projets de développement sportif.</p> <p>Clarifier les rôles des différents acteurs au sein du réseau pour permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un fonctionnement fluide, - Une mobilisation significative, - Des projets partagés.
PHASE 3 : MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES AUTOUR DU NOUVEAU SCHÉMA D'ANIMATION	Accompagner la ligue dans la mobilisation des acteurs du territoire autour de la nouvelle offre d'animation.	Accompagnement réalisé par le CROS.	Appuyer la Ligue dans la mobilisation des acteurs autour du nouveau schéma d'animation.



Exemple 2

Phase 1		Partager et (re)mobiliser
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> – Partager le diagnostic et la thématique d'accompagnement – Remobiliser autour du réseau régional 	
MOYENS	Avec l'appui du CMDLA recréer une dynamique collective à travers des temps forts : échanges et/ou présentation des éléments de diagnostic et du plan d'accompagnement lors des temps clefs de la vie institutionnelle de la structure.	
Phase 2		Elaborer le projet du COREG EPGV AURA et déterminer sa valeur ajoutée
OBJECTIFS	<p>Le consultant aidera la structure X ainsi que les comités départementaux à :</p> <ul style="list-style-type: none"> – à impulser un projet stratégique régional collectif et partagé, – déterminer l'offre de service de la structure X au regard des besoins et attentes des CODEP, des partenaires et de la fédération nationale, – Ce projet stratégique co-construit sera décliné avec un plan d'action à court et moyen termes prévoyant notamment les moyens matériels, humains et financiers. <p><i>Ce travail sur le projet associatif se fera en cohérence avec l'élaboration de la stratégie financière de la structure X qui permettra d'évaluer la pertinence des choix stratégiques, et la viabilité financière des orientations prises sur les trois prochaines années.</i></p>	
MOYENS	Ingénierie collective impliquant la structure X et les CODEP 7 000 € TTC – fonds d'ingénierie DLA régional	
PERIODICITE	Pour permettre la préparation de la prochaine saison, la structure devra bénéficier d'un projet avancé pour l'échéance Y Le projet finalisé sera soumis à l'AG de ZZ/ZZ/ZZZZ	
LOCALISATION	En fonction des besoins de la structure, l'accompagnement pourra avoir lieu sur A ou B ou C.	

Exemple 3

Phase 1	Mobilisation des Ligues et Comités Régionaux
OBJECTIFS	<p>Communiquer auprès des Ligues et des Comités Régionaux susceptibles d'intégrer la démarche d'accompagnement et de formation.</p> <p>Identifier la nature des besoins et les outils déjà existants au sein des Ligues et Comités Régionaux</p> <p>Identifier le nombre de participants (1 salarié – 1 représentant du bureau ou du C.A)</p>
MOYENS	Actions de mobilisation réalisée par le CROS Rhône Alpes
FORMAT	Entretien téléphonique, physique, questionnaire en ligne, mailing
DELAIS	Première campagne de mobilisation : Y / Deuxième campagne de mobilisation : X
Phase 2	Etat des lieux des besoins des Ligues et Comités Régionaux
OBJECTIFS	<p>Le CROS transmettra les résultats de l'enquête, le consultant se rapprochera des ligues intéressées par cette démarche pour /</p> <ul style="list-style-type: none"> • affiner individuellement les besoins • Prioriser et synthétiser les problématiques à traiter collectivement • Identifier et former des groupes ou sous groupes de travail • Fixer une première date de rencontre collectives • Associer les réseaux et OPCA concernées (Comité Régional Olympique et Sportif, UNIFORMATION) par ces problématiques
MOYENS	Temps d'accompagnement à réaliser par le prestataire – 1 jour
FORMAT	Rencontre individuelle, rendez vous en distanciel, questionnaire en ligne
DELAIS	X

Exemple 3

Phase 3	Présenter et identifier les outils numériques et collaboratifs facilitant la prise de décision
OBJECTIFS	Au regard des besoins identifiés, le consultant présentera les outils adaptés à la situation des Ligues et des Comités Régionaux. En fonction de l'organisation de la gouvernance actuelle et des besoins recensés les structures réaliseront un plan d'action synthétisant les besoins, et les moyens techniques, financiers et humains à mobiliser. Il aidera les associations à prioriser les besoins au regard des contraintes matérielles humaines, et des obligations statutaires.
MOYENS	1 jour – prise en charge OPCO
DELAIS	X
Phase 4	Vérifier et valider la stratégie d'utilisation des outils du numérique
OBJECTIFS	Vérifier que ces outils, leurs prérequis (compétences, matériels), leurs méthodes d'utilisation (à travers des cas pratiques) et les usages sont possibles Le consultant privilégiera la mise en situation, l'organisation de cas pratique. Si les structures le souhaitent il les aidera à animer à distance un bureau, ou un C.A
MOYENS	1 journée par structure
FORMAT	Accompagnement DLA individualisé

Merci de votre attention.

Contact :

Charlotte ALLEN – Angélie DANET – Emilien
NORMAND

dla.aura@bge-aura.fr

04 73 35 12 39